

Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
 Divulcation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2019-2020
 Trimestre : janvier à mars

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût d'acquisition trimestriel	Coût de service mensuel
		Actifs	En réserve		
Rogers	Cellulaire	552	3	432,00 \$	17 064,69 \$
Rogers	Tablette	9	0	- \$	199,34 \$
Rogers	Clé Internet	0	0	- \$	12,47 \$
Télu	Cellulaire	169	1	426,54 \$	4 625,67 \$
Télu	Tablette	19	2	- \$	210,23 \$
Télu	Clé Internet	1	0	- \$	11,20 \$

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.
 Données comptabilisées au 31 mars 2020.